

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

1/1 - BUDGET PRIMITIF 2017

A – BUDGET PRINCIPAL

Comme en 2016, le budget primitif s'établit cette année sans reprise des résultats de l'exercice précédent ; les éléments d'information réunis sont suffisants pour calibrer de manière prudente les dépenses et recettes de fonctionnement 2017. Considérant notamment une bonne visibilité en ce début d'année sur les réalisations 2016 tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, l'extrapolation 2017 faite service par service, est une approximation convenable. Elle pourra être reconsidérée postérieurement à l'établissement du Compte Administratif, au moment où les notifications des produits fiscaux et dotations de l'Etat nous seront parvenues. D'autres évolutions pourraient survenir en cours d'année en fonction des orientations politiques retenues suite aux élections présidentielle et législatives.

Par ailleurs, le financement de la section d'investissement est d'ores et déjà sécurisé, grâce notamment à la cession, en 2017, de deux emprises foncières et d'une cellule de la galerie Europe en 2017 pour un montant de 871 K€. La constatation et l'affectation du résultat 2016 nous amèneront à reconsidérer les éléments d'équilibrage de la section d'investissement en l'inscrivant dans une logique pluriannuelle.

L'équilibre budgétaire 2017 est donc atteint en sections de fonctionnement et d'investissement uniquement sur la base de l'estimation des ressources prévisionnelles de l'année.

1) Section de fonctionnement

1.1) Les dépenses

Dans un contexte d'inflation très faible (0,4 % en 2016), et hors évolution de périmètre de l'action publique, le cadrage budgétaire permet, hors charges de personnel, de retrouver des niveaux de prévision de dépenses égaux à ceux inscrits au BP 2016 pour la grande majorité des services.

Cependant, certains services sont impactés par des hausses de dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) :

- **Culture** : la salle Allende inaugurée en fin d'année dernière va fonctionner en année pleine, entraînant une hausse des dépenses de fonctionnement et de programmation culturelle – des recettes nouvelles sont attendues en billetterie et location de salle.
- **Ecole-enfance** : les classes de découvertes concerneront en 2017 trois écoles à effectif important, générant des frais de transport et d'hébergement en hausse. En contrepartie sera constatée une majoration des recettes d'inscription à ces séjours en équivalent repas.

- **Restauration municipale** : le nombre de repas servis dans les restaurants scolaires va de nouveau augmenter en 2017. Cela entraînera une augmentation des dépenses de fonctionnement mais également des recettes d'inscription.
- **Administration de l'Etat** : l'année 2017 verra l'organisation de quatre scrutins électoraux (2 tours d'élection présidentielle et 2 tours d'élections législatives).

Les recettes induites ne compensent évidemment pas la totalité de la hausse des charges de fonctionnement. Le niveau de dépenses (hors dépenses de personnel) s'établit à 7 183 K€ contre 6 890 K€ en 2016, soit en augmentation de 4,26 %.

En ce qui concerne l'évolution à la hausse des charges de personnel, il existe deux types de faits générateurs selon que cette évolution est générale ou relative à une nouveauté ou une spécificité monsoise.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE PERSONNEL						
Article fonctionnel	Intitulé	BP 2016 €	CA 2016 €	BP 2017 €	BP 17 / BP 16 %	BP 17 / CA 16 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	1 187 504	1 127 619	1 228 490	3,45%	8,95%
92020 1	PERSONNEL TECHNIQUE	1 148 827	1 112 117	1 208 120	5,16%	8,63%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	303 914	285 746	287 080	-5,54%	0,47%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	19 625	10 165	29 270	49,15%	187,96%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	36 574	39 863	40 200	9,91%	0,85%
92026	CIMETIERE	75 239	72 418	73 280	-2,60%	1,19%
920	SERVICES GENERAUX	2 771 683	2 647 928	2 866 440	3,42%	8,25%
92112	POLICE MUNICIPALE	587 954	533 575	623 780	6,09%	16,91%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	587 954	533 575	623 780	6,09%	16,91%
92213	CLASSES REGROUPEES	2 407 274	2 307 239	2 448 460	1,71%	6,12%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 252 918	1 275 133	1 332 800	6,38%	4,52%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	55 022	59 317	58 800	6,87%	-0,87%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 715 214	3 641 689	3 840 060	3,36%	5,45%
92311	EXPRESSION MUSICALE	524 100	520 249	523 040	-0,20%	0,54%
92314	SALLES DE SPECTACLES					
92321	BIBLIOTHEQUE	256 027	250 127	253 100	-1,14%	1,19%
9233	ACTION CULTURELLE	90 786	115 870	169 540	86,75%	46,32%
923	CULTURE	870 913	886 246	945 680	8,58%	6,71%
92413	PISCINE	417 262	422 996	422 060	1,15%	-0,22%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	226 303	221 733	226 880	0,25%	2,32%
92421	CENTRES DE LOISIRS	285 264	261 193	305 980	7,26%	17,15%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	357 489	348 357	377 890	5,71%	8,48%
924	SPORT ET JEUNESSE	1 286 318	1 254 279	1 332 810	3,61%	6,26%
9260	SERVICES COMMUNS	300 671	274 063	231 090	-23,14%	-15,68%
9261	SERVICES AUX AINES	1 857 121	1 843 165	1 770 350	-4,67%	-3,95%
9263	AIDES A LA FAMILLE	148 475	162 331	172 440	16,14%	6,23%
9264	CRECHE	605 404	609 218	610 740	0,88%	0,25%
9264 1	HALTE GARDERIE	258 442	246 432	263 110	1,81%	6,77%
9264 2	RELAIS ASSISTANTS MATERNELS			33 510		
926	FAMILLE	3 170 113	3 135 209	3 081 240	-2,80%	-1,72%
92813	PROPRETE URBAINE	240 998	200 245	217 030	-9,95%	8,38%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 169 742	980 423	1 123 990	-3,91%	14,64%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	220 074	208 801	210 330	-4,43%	0,73%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	1 630 814	1 389 469	1 551 350	-4,87%	11,65%
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		14 033 009	13 488 395	14 241 360	1,48%	5,58%

Un certain nombre de réformes concernant les ressources humaines et les rémunérations dans la Fonction Publique Territoriale impactent de façon très significative la masse salariale de notre collectivité : la mise en application du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le dégel et l'évolution du point d'indice (+0,6 % au 1^{er} février 2017), les hausses de cotisations salariales et patronales et la hausse du SMIC (cette dernière concerne les agents contractuels).

Au-delà de ces évolutions liées au contexte général, il convient de « zoomer » sur les évolutions particulières liées à la situation de la ville de Mons en Barœul :

- Le nouveau **service Culturel** fonctionnera à présent en année pleine, les divers recrutements ayant été effectués courant 2016 (+60 K€ de CA à BP, soit + 6,7 %).
- **Police Municipale** : un turnover important en 2016 a entraîné une diminution des charges salariales : de nouveaux recrutements ont eu lieu qui permettent de stabiliser l'effectif (+90 K€ de CA à BP, soit +16,9 %).
- **Espaces Verts** : le report d'un certain nombre de remplacements au terme de la mission d'entretien externalisée suite aux nouveaux aménagements paysagers du « Nouveau Mons » réalisés dans le cadre du PRU se termine en 2017. Il est à présent nécessaire de retrouver l'effectif suffisant pour reprendre les missions d'entretien des espaces concernés (+144 K€ de CA à BP, soit +14,6 %).
- Flux financiers liés au personnel entre le **CCAS, les établissements pour personnes âgées** et le budget principal de la Ville : la prise en charge des dépenses de personnel non titulaires directement par le budget des établissements avait entraîné une forte baisse de la masse salariale de la Ville en 2016. Pour 2017, les masses devraient encore évoluer, le remplacement de titulaires (payés par la Ville) par des contractuels (payés par les structures) diminuant les prévisions pour le CCAS (-33 K€ de CA à BP) et pour les établissements (-73 K€ de CA à BP).

		BP2016		CA2016		BP2017	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
<i>sommes en K€</i>							
9260 CCAS	Prise en charge sur le budget ville de tous les personnels titulaires mis à disposition du CCAS	301		274		231	
	Inscription d'une subvention d'équilibre au CCAS	109		233		140	
	Inscription d'une subvention au CCAS pour lui permettre de payer son personnel (non titulaires directement et titulaires par remboursement à la ville)	553		517		571	
	Remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition par la ville		301		253		231
	Totaux	963	301	1024	253	942	231
	<i>Différentiel</i>	-662		-771		-711	
9261 Etablissements	Prise en charge sur le budget ville de tous les personnels titulaires mis à disposition des Etablissements pour Personnes Agées	1 857		1 843		1 770	
	Remboursement par les établissements des personnels mis à disposition par la ville		1 857		1 657		1 770
	Totaux	1857	1857	1843	1657	1770	1770
	<i>Différentiel</i>	0		-186		0	

Pour faciliter la gestion comptable par les services, un certain nombre de prévisions de dépenses et de recettes ont été « transférées » d'un service à un autre :

- ainsi le suivi de la médiation sociale étant assuré par le coordinateur sécurité et prévention, le budget lié à cette action a été transféré du service Politique de la Ville au service Police Municipale,
- de même, les actions du Contrat de Ville portées par la ville sont réparties en dépenses et recettes dans les services concernés et non plus dans le service Politique de la Ville,
- enfin, la création et l'ouverture du Relais Assistants Maternels a suscité la création d'une sous-fonction spécifique (9264 2).

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article fonctionnel	Intitulé	BP 2016 €	BP 2017 €	BP 17 / BP 16 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	1 665 564	1 727 690	3,73%
92020 1	PERSONNEL TECHNIQUE	1 287 727	1 339 420	4,01%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	308 214	296 780	-3,71%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	23 525	36 270	54,18%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	142 699	135 260	-5,21%
92024	FETES ET CEREMONIES	105 255	70 133	-33,37%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	666 581	683 320	2,51%
92026	CIMETIERE	85 489	85 480	-0,01%
920	SERVICES GENERAUX	4 285 054	4 374 353	2,08%
92112	POLICE MUNICIPALE	786 384	828 960	5,41%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	786 384	828 960	5,41%
92213	CLASSES REGROUPEES	3 325 933	3 340 951	0,45%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	1 823 920	1 928 670	5,74%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	142 387	225 010	58,03%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 292 240	5 494 631	3,82%
92311	EXPRESSION MUSICALE	531 230	529 305	-0,36%
92314	SALLES DE SPECTACLES	34 500	233 250	576,09%
92321	BIBLIOTHEQUE	316 537	310 630	-1,87%
9233	ACTION CULTURELLE	328 417	331 250	0,86%
923	CULTURE	1 210 684	1 404 435	16,00%
92413	PISCINE	832 162	859 235	3,25%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	820 078	823 130	0,37%
92421	CENTRES DE LOISIRS	601 330	623 930	3,76%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	433 042	448 870	3,66%
924	SPORT ET JEUNESSE	2 686 612	2 755 165	2,55%
9260	SERVICES COMMUNS *	108 786	141 330	29,92%
9261	SERVICES AUX AINES *	119 706	118 480	-1,02%
9263	AIDES A LA FAMILLE	211 037	242 310	14,82%
9264	CRECHE	661 826	667 110	0,80%
9264 1	HALTE GARDERIE	286 462	286 730	0,09%
9264 2	RELAIS ASSISTANTS MATERNELS		38 910	
926	FAMILLE	1 387 817	1 494 870	7,71%
92813	PROPRETE URBAINE	346 998	323 030	-6,91%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	308 000	293 000	-4,87%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 396 742	1 378 690	-1,29%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	511 664	505 700	-1,17%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 563 404	2 500 420	-2,46%
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		18 212 195	18 852 834	3,52%
* crédits indiqués sans les dépenses de personnel				
9260	SERVICES COMMUNS DEPENSES DE PERSONNEL	853 663	801 740	-6,08%
9261	SERVICES AUX AINES DEPENSES DE PERSONNEL	1 857 121	1 770 350	-4,67%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		20 922 979	21 424 924	2,40%

1.2) Les recettes

Produits fiscaux

Compte tenu du calendrier avancé du vote du budget primitif et de l'absence de notification des bases fiscales par les services des impôts, le montant des produits 2017, dans l'hypothèse retenue d'une stabilité des taux d'imposition, a été calibré en fonction des notifications définitives des bases locatives 2016 majorées de l'évolution mécanique annoncée dans la loi de finances 2016 (+0,4 %) et d'une dynamique prévisionnelle des bases (+0,1 %).

Le montant des produits 2016 relatif aux trois taxes « ménages » est donc estimé à **5 382 523 €** contre 5 320 845 € (budgété en 2016).

Dotations

Le Projet de Loi de Finances 2017 a été adopté par l'Assemblée Nationale le 22 novembre 2016. L'architecture générale des dotations reste la même suite à l'abandon du projet de réforme de la DGF :

- La troisième baisse de DGF participant au redressement des finances publiques, initialement prévue de 3,67 milliards d'euros a été ramenée à 2,63 M€ et bénéficie essentiellement aux communes qui voient le montant de l'effort 2017 réduit de moitié (-1,03 milliard d'euros). Cela permet d'estimer notre diminution de dotation forfaitaire à 215 000 €.
- La DSU se voit, comme les années précédentes, abondée d'un montant de 180 M€. Mais le PFL soucieux de supprimer l'effet de seuil inhérent à la « part cible » a retenu un autre mode de répartition. Cette majoration sera répartie non plus sur les 250 premières communes relevant du classement induit par l'indice synthétique mais entre les 668 communes éligibles pondérée d'un coefficient variant de 4 à 1 selon l'ordre croissant de ce classement. Par ailleurs, le calcul même de l'indice synthétique a été quelque peu révisé notamment en portant le poids de l'indicateur « revenu » de 10 % à 25 %. L'ensemble de ces dispositions appliquées à la situation monsoise devrait conduire, comme depuis de nombreuses années, à un renforcement significatif de notre DSU, estimé pour le moment à 445 000 € supplémentaires.
- On rappellera que l'abondement de la péréquation verticale repose partiellement sur un écrêtement (plafonné à 3 %) de la dotation forfaitaire des communes. Cette balance nous a, jusqu'à présent, toujours été favorable. Par contre, dans le cadre du confinement de l'enveloppe globale, d'autres allocations font office de variables d'ajustement. C'est notamment le cas des compensations d'allègement de fiscalité locale. Cette enveloppe baisse de 21,5 % en 2017, ce qui porte le montant moyen des compensations entre 30 et 40 %.
- le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC) est maintenu à hauteur de 1 milliard d'euro ; l'intégration de nouvelles communes dans la MEL ne devrait pas interférer sur la redistribution par la MEL auprès des communes adhérentes (montant prévu pour Mons 375 000 €). La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui était appelée à disparaître dans le cadre de la réforme de la DGF est maintenue en l'état, à hauteur de 432 000 € pour notre ville.

Ces différents facteurs caractérisent l'évolution prévisible des dotations et allocations générales qui représentent, en structure – compte tenu des caractéristiques de notre commune et du niveau très bas des taux de fiscalité communaux – une part importante de nos ressources de fonctionnement. Les évolutions des principales recettes 2017 sont reprises dans le tableau ci-après ; il est à noter que si la baisse de DGF avait été celle prévue initialement, la somme des dotations et participations reçues par notre commune aurait diminué.

BUDGET PRINCIPAL

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES NON AFFECTEES

		CA 2016 *	BP 2017	Ecart K€
ETAT	7411 DOTATION FORFAITAIRE	3 718 271	3 500 000	-218
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	5 130 298	5 445 000	314
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808	2 800	
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	431 681	432 000	
	7323 AUTRES DOTATIONS	657	600	
	932 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 283 715	9 380 400	96
	7482 ETAT - COMPENSATION POUR PERTE TA	371	0	
	74833 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	31 523	28 000	-4
	74834 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	77 425	75 000	-2
	74835 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	395 934	400 000	4
933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	505 253	503 000	-2	
TOTAL ETAT		9 788 968	9 883 400	94
MENAGES	TAXE HABITATION	2 622 772	2 635 886	13
	73111 TAXE FONCIERE BATI	2 721 893	2 735 502	14
	TAXE FONCIERE NON BATI	11 279	11 335	
TOTAL MENAGES		5 355 944	5 382 723	27
MEL	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 083 000	
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	406 929	407 000	
	7325 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	378 968	375 000	-4
TOTAL MEL		2 868 825	2 865 000	-4
DIVERS	7381 DROITS DE MUTATION	449 934	400 000	-50
	7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	161 463	150 000	-11
	7343 & 7368 AUTRES TAXES (TLPE, TAXE PYLONE ELECTRIQUE...)	17 111	20 000	3
	TOTAL DIVERS		628 507	570 000
TOTAL RECETTES		18 642 244	18 701 123	59

* Compte Administratif provisoire

Autres recettes

Les recettes liées à la facturation des activités aux familles (restaurants scolaires, études surveillées, garderies périscolaires, centres de loisirs, crèches et haltes-garderies) vont bénéficier de la mise en place de la nouvelle organisation depuis septembre 2016 : nouveaux règlements, suivi mensuel des factures impayées, application d'une majoration pour les repas non badgés.

De nouvelles actions vont générer de nouvelles recettes : remboursement des dépenses de personnel pour le poste lié au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en faveur des jeunes, pour les services classe passerelle et RAM en année pleine. Pour ce dernier, les subventions de la CAF dans le cadre du CEJ vont augmenter.

Le Contrat de Ville 2017 validé par le conseil municipal présente de nouvelles actions, générant des dépenses supplémentaires mais aussi un certain nombre de recettes nouvelles.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2017 s'établissent donc comme suit :

<i>sommes en €</i>	BP 2016	BP 2017	BP17 / BP16 (%)
Recettes ventilées	5 069 990	5 165 364	
Dotations	9 138 400	9 380 400	
Impôts et taxes	9 247 745	9 320 723	
Recettes ordinaires de fonctionnement	23 456 135	23 866 487	1,75%
Intérêts de placements	50 000	50 000	
Dotation de Développement Urbain et Politique de la Ville	726 535	797 648	
Recettes totales de fonctionnement	24 232 670	24 714 135	1,99%

Les recettes ordinaires de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 23 866 487 € en 2016.

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'établit donc à **23 866 487 € - 21 424 924 € soit 2 441 563 €**.

Administrativement (nomenclature M14), il convient d'y ajouter les recettes exceptionnelles qui se caractérisent par un assujettissement à des travaux d'équipements et qui ont de ce fait un caractère non récurrent et dédié. Cette année, les recettes exceptionnelles se caractérisent uniquement à travers les soldes de Dotations de Développement Urbain et de Dotation Politique de la Ville des années précédentes à hauteur de 798 K€ et aux intérêts des placements d'épargne à hauteur de 50 K€.

En conclusion, les opérations de dépenses et de recettes prévues sur la section de fonctionnement en 2017 permettent de dégager une capacité d'autofinancement pour la section d'investissement de **3 287 211 €**.

2) Section d'investissement

2.1) Les dépenses

Comme cela a été évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, l'année 2017 marque l'émergence d'un ensemble de projets dont la réalisation occupera cette seconde partie de mandat ; certains d'entre eux s'intégreront naturellement dans la programmation du NPNRU en cours d'élaboration. Ainsi, au terme de cette année ou début 2018, quand seront établies la programmation et la maquette financière du NPNRU, il sera possible d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur une période longue (au moins 5 ans).

L'approche budgétaire 2017 comporte donc :

1. Soldes des opérations relatives au Programme de Rénovation Urbaine :

- glissement de crédits en dépenses de 2016 sur 2017 (concernant principalement la salle Allende) accompagnés de quelques queues de crédits (sur le mandat SEM) liés à la clôture administrative de certains marchés,
- inscription sur cet exercice des soldes de financements des différents partenaires sur ces opérations qui ne peuvent s'opérer qu'une fois les DGD purgés de toutes les réserves établies,
- réalisation de la « Maison du Projet » à vocation mutable et plurielle à la proue de la Résidence de l'Europe (prévu dans le cadre de l'aménagement global du cœur de ville),
- opérations d'aménagement de cellules « ville » le long de la galerie Europe en vue de leur future occupation.

2. Le volet d'investissement ordinaire est d'une ampleur un peu inhabituelle compte tenu :

- de la mise aux normes de 10 équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap. Ces travaux avaient été pour partie initialement prévus en 2016 : ils n'ont pu être réalisés compte tenu des délais d'obtention d'avis conforme par les différentes commissions devant statuer sur ces projets.

Classement				N°	Nom de l'établissement	Coût
902	Enseignement et restauration scolaire	90213	écoles maternelles	17	Reine Astrid	30 000,00 €
				23	Ronsard - Renaissance	50 000,00 €
904	Sports	90414	salles de sports	34	Gymnase Renaissance	25 000,00 €
				35	Tribune Peltier	50 000,00 €
906	Ainés et enfance	9061	ainés	44	Accueil de jour	22 000,00 €
						177 000,00 €
900	Administration générale	90025	locaux à usage locatif	9	Salle Marie Curie	20 000,00 €
			culte religieux	12	Église Saint Pierre	8 000,00 €
902	Enseignement et restauration scolaire	90213	écoles maternelles	14	Anne Frank	50 000,00 €
			écoles élémentaires	24	Hélène Boucher	65 000,00 €
904	Sports	90414	salles de sports	41	Gymnase Concorde	55 000,00 €
						198 000,00 €

3. Poursuite de programmes déjà engagés ou reconduction d'opérations déjà inscrites en 2016 (et non réalisées) :

- équipement classes numériques,
- complément en vidéo-surveillance,
- ossuaire, assainissement zones à déchets verts, local espace verts,
- isolation logements de fonction.

4. Opérations nouvelles ou liées à des circonstances ou événements imprévus :

- aire de jeu Béarn,
- infiltrations zones occupées du Fort,
- contrôle d'accès aux établissements scolaires,
- relocalisation de la Mission Locale (Maison des Associations),
- réaménagement du restaurant du Fort.

5. Lancement de programmes à réalisation sur plusieurs exercices :

(les sommes inscrites correspondent uniquement à des ouvertures de crédits et n'expriment pas l'estimation globale de ces projets)

- restaurant scolaire Jean Zay,
- réhabilitation maternelle de Gaulle dans le groupe scolaire Montaigne,
- acquisitions foncières.

Il convient d'ajouter aux inscriptions budgétaires liées à ces différentes catégories d'opérations d'investissement l'inscription de reports à hauteur de 698 226,78 € couvrant les opérations effectuées en 2016 mais dont la facturation est intervenue début 2017.

Cela porte ce premier jet d'investissement 2017 à une prévision de 7 358 268 € que l'on peut comparer à la somme initialement inscrite au BP 2016 (7 698 117 €), au correctif budgétaire lié aux DBM de l'année 2016 (2 051 334 €) ainsi qu'à la réalisation effective en anticipation du CA 2016 (6 020 290 €). Ces comparaisons confirment le caractère peu pertinent d'une appréciation annuelle de l'investissement. Les seules informations véritablement significatives sont, opération par opération, leurs coût, durée et financement. On peut aussi observer l'équilibre final de l'opération considérant que les participations externes sont généralement plafonnées par les montants issus du plan de financement sur lequel a été établie la hauteur du subventionnement.

2.2) Les recettes

Elles sont fortement marquées par l'inertie des versements de recettes liées à des réalisations d'années antérieures :

- soldes participations ANRU (Etat, Région) : salle Allende, Maison des Associations, galerie Europe, espaces publics,
- FCTVA : réintégration d'opérations menées sous mandat SEM.

Notons qu'est inscrite la deuxième annuité de paiement du réseau câblé par Numericable (2/7).

Notons également l'inscription de cessions immobilières déconnectées d'opérations d'investissement et qui devraient (en période normale) contribuer à la constitution de fonds de réserve. Le contexte monétaire actuel rend sans intérêt (au sens propre et au sens figuré) tout recours aux outils auxquels peuvent souscrire les collectivités territoriales.

Cela porte la part recettes de la section d'investissement à un niveau nettement supérieur aux recettes potentiellement induites par les investissements 2017 (ce qui confirme l'absence de pertinence des équilibres annuels en section d'investissement).

Dès lors, et sans préjuger de l'impact du résultat 2016 que nous examinerons postérieurement, on parvient à équilibrer cette section d'investissement selon le tableau suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement	6 660 041	2 290 207
<i>dont projets hors PRU (et opérations associées)</i>	2 478 850	168 127
<i>dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	2 645 000	2 012 280
<i>dont Programme de Maintenance</i>	1 536 191	109 800
Opérations d'équipement non affectés		910 000
Opérations de cessions immobilières		870 850
Total des opérations d'investissement	6 660 041	4 071 057
Besoin (-) ou Excédent (+) de Financement 2015		-2 588 984
Couverture des restes à réaliser	698 227	
Excédent ordinaire de fonctionnement		2 441 563
Dotations de Développement Urbain et Politique de la Ville		797 648
Opérations financières	2 000	50 000
Equilibre budgétaire section investissement	7 360 268	7 360 268

Focus sur l'attribution de la Dotation de Développement Urbain (DDU) / Dotation Politique de la Ville (DPV) et les recettes prévues en 2017 à ce titre :

Projets	Date d'accord de subvention	Avances déjà versées	Estimation versements 2017	Solde restant après 2017
DDU Galerie de l'Europe	2013	671 222 €	167 805 €	- €
DDU Maison des Associations	2013	102 832 €	76 505 €	- €
DDU Salle Allende	2014	597 200 €	202 800 €	- €
DPV Maison du Projet	2016	- €	156 004 €	364 011 €
DPV Ecole De Gaulle	2016	- €	194 534 €	453 914 €
		1 371 254 €	797 648 €	817 925 €

Conclusion :

Malgré une entorse par rapport à la tradition monsoise (des dépenses de fonctionnement progressent légèrement plus vite que les recettes de fonctionnement), l'érosion de l'autofinancement est très limitée. Elle est due à la conjonction de facteurs contrariants dont certains sont exogènes (hausse généralisée des charges de personnel, intégration du fonctionnement de la salle Allende, mauvais lissage de classes de découverte...) que des facteurs favorables n'ont pu contrebalancer (réduction de la ponction sur les finances locales...). Ces éléments, une fois absorbés sur l'exercice 2017, ne devraient plus provoquer d'effets de marche aussi importants sur les budgets suivants même si d'autres événements pourraient survenir.

Dès lors, les basiques du financement de l'investissement sont sauvegardés. Le programme d'investissement 2017 est très fourni au niveau des intentions ; il préfigure la nécessité de se préparer à faire face à des charges très lourdes à venir. Il convient donc de regarder ces inscriptions comme la rampe de lancement de futurs projets. Les produits de cessions immobilières et une part des excédents résultant de l'exercice 2016, constitueront « une réserve de carburant » permettant d'en assurer l'avancée au fil des années à venir.

3) Equilibre du budget primitif 2017

Compte tenu des dépenses et des recettes réelles d'investissement 2017, le besoin de financement est estimé à **2 588 984 €**.

L'épargne disponible dégagée sur la section de fonctionnement (**3 287 211 €**) permet à elle seule de couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement 2017. Le solde de 698 227 € servira à couvrir les reports 2016.

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

1) Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 209 240 €.

1.1) Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles de 2017 sont ajustées au regard des réalisations 2016, ce qui conduit à :

- augmenter les crédits pour charges locatives (une acquisition de cellule en 2016 et un ajustement),
- diminuer les crédits pour paiement de la taxe foncière au regard des dégrèvements accordés par le service des impôts suite à la mise à jour des bases cadastrales (surfaces de cellules étant devenues des espaces publics (traversants),
- ne pas prévoir pour l'instant de crédits pour admission en non-valeur.

	Nature	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	37 000,00 €	36 000,00 €	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	90 000,00 €	100 000,00 €	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS PUBLICS	3 000,00 €	1 500,00 €	
61528	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS AUTRES		3 500,00 €	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000,00 €	200,00 €	
6156	MAINTENANCE	6 000,00 €	3 000,00 €	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00 €	300,00 €	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00 €	500,00 €	
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	7 425,00 €	7 000,00 €	
63512	TAXES FONCIERES	41 000,00 €	35 000,00 €	
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	190 925,00 €	190 000,00 €	-0,48%
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	6 000,00 €		
6542	CREANCES ETEINTES			
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		250,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000,00 €	250,00 €	-95,83%
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €	250,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €	250,00 €	-75,00%
673	TITRES ANNULES	2 000,00 €	500,00 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	500,00 €	-75,00%
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	199 925,00 €	191 000,00 €	-4,46%

Par ailleurs, des provisions sont opérées à hauteur de 18 240 € (opérations d'ordre) afin de permettre un virement à la section d'investissement, conformément aux obligations comptables en termes d'amortissement. Cela amène les dépenses prévues en section de fonctionnement à 209 240 €.

1.2) Les recettes

La location de deux cellules en rez-de-chaussée de la galerie Europe (Carrefour et Sergic) permet de maintenir les prévisions de recettes de location à peu près au même niveau.

Cela ne compense pas le fait que le budget principal devra verser une subvention d'exploitation afin d'équilibrer les opérations de dépenses de l'année 2017 (70K€).

	Nature	BP 2016	BP 2017	BP 17 / BP 16
7083	LOCATIONS DIVERSES	140 000,00 €	132 740,00 €	
70832	LOCATIONS DIVERSES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	140 000,00 €	132 740,00 €	-5,19%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00 €	70 000,00 €	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	80 000,00 €	70 000,00 €	-12,50%
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	2 000,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE DE GESTION	500,00 €	500,00 €	
773	MANDATS ANNULES	2 000,00 €	2 000,00 €	
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00 €	2 000,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00%
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	226 500,00 €	209 240,00 €	-7,62%

2) Section d'investissement

La section d'investissement présente un niveau de dépenses et de recettes à hauteur de 18 240 €.

2.1) Les dépenses

Les recettes générées par les dotations aux amortissements permettront de procéder à l'acquisition de quelque matériel et mobilier supplémentaires.

Nature		BP 2016	BP 2017
2131	CONSTRUCTION BATIMENTS		
2184	MOBILIER	22 000,00 €	16 000,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 575,00 €	2 240,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 575,00 €	18 240,00 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS PERCUS		
1651	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 575,00 €	18 240,00 €

2. 2) Les recettes

La section d'investissement (en recette) est exclusivement constituée par la dotation aux amortissements (opération d'ordre), à hauteur de 18 240 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2017 de la Ville et de son budget annexe gestion du patrimoine locatif.